

Californie : les jauges anti-Covid levées dans les lieux de culte

Author : Rédaction Riposte Catholique

Categories : [Église universelle](#), [En Une](#)

Date : 19 avril 2021

Suite à une nouvelle décision de la Cour Suprême des Etats-Unis sur le caractère illégal des jauges limitant l'assistance aux réunions de prière à domicile, les autorités sanitaires de Californie ont [levé avec effet immédiat](#) les jauges limitant l'assistance aux cultes. Ces dernières restent cependant "*recommandées*".

La Cour Suprême des Etats-Unis était déjà intervenue en février dernier, déclarant contraire à la Constitution des Etats-Unis l'interdiction des cultes, sous prétexte de lutter contre le coronavirus. Mais elle avait maintenu au passage des jauges en fonction de l'assistance et l'interdiction de chanter.

Le 9 avril une nouvelle décision de la Cour Suprême, suite à un recours de résidents du comté de Santa Clara qui organisaient chez eux des réunions de prière biblique, la Cour Suprême a indiqué que la jauge ne s'appliquait pas aux réunions de prière à domicile. La Cour Suprême ajoutait dans sa décision que "*la Californie traite certaines activités laïques plus favorablement que les exercices religieux à la maison, puisqu'elle autorise l'activité des salons de coiffure, des magasins de vente en détail, les soins personnels, les cinémas, les suites privées lors d'évènements sportifs et de concerts, et les restaurants.*"

La Californie a indiqué qu'elle [réautorisait](#) aussi à partir du 15 avril les rassemblements en salle, y compris matchs sportifs et concerts, du fait de l'amélioration sensible de la situation épidémique.

Le 15 mars dernier, c'est le Minnesota qui a [mis fin à la jauge maximum dans les lieux de culte](#) de l'Etat, officiellement du fait du progrès de la vaccination, mais aussi car la jauge faisait l'objet de plusieurs recours judiciaires dont celui de la Thomas More Society.

Source : [Cour Suprême des Etats-Unis](#)